

# Centre pénitentiaire de Marseille - Les Baumettes

→ BOUCHES-DU-RHÔNE



## 2 Les Baumettes dans l'Histoire

De la difficulté de respecter les standards pénitentiaires du XX<sup>e</sup> siècle : naissance et décadence des Baumettes « historiques »

4

Aux Baumettes se joue l'Histoire nationale

8

## 20 L'heure de la reconstruction

Doter les Bouches-du-Rhône d'un établissement à la hauteur de leurs besoins

22

Une opération placée sous le signe du dialogue

33

Un chantier dans le chantier

39

À l'APIJ, la recette d'une aventure collective

49

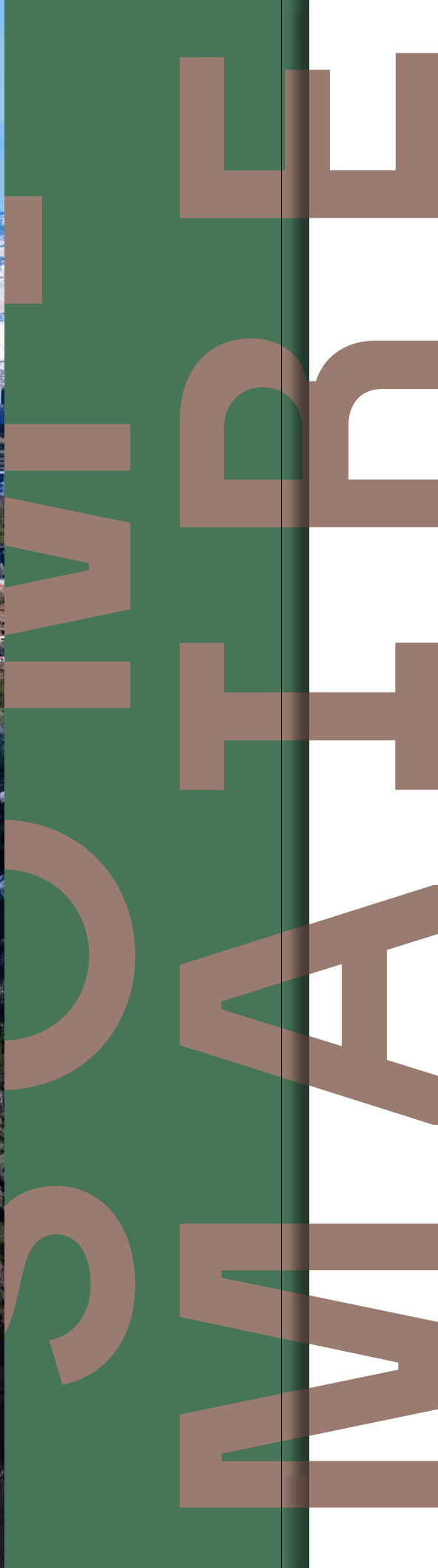
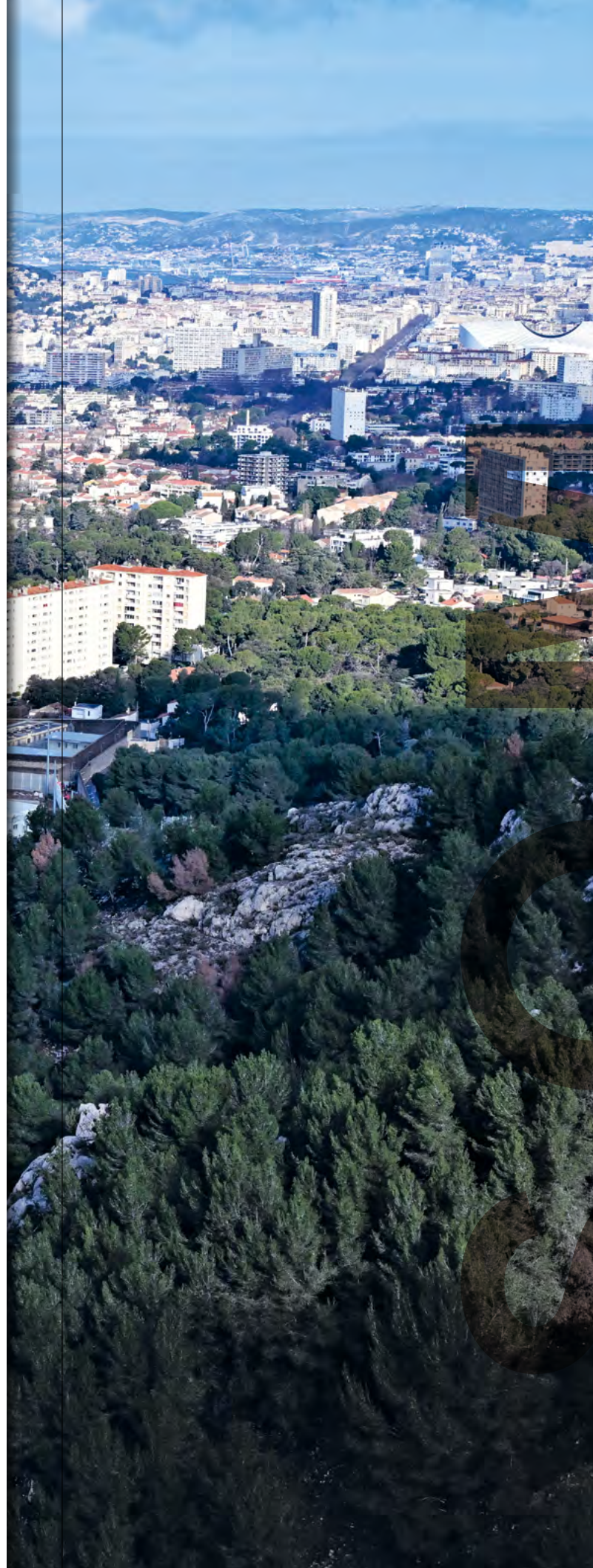
## 52 Un établissement au service de la réinsertion

Un établissement complet et cohérent

54

Un théâtre en détention, une première nationale

65



## 2 Les Baumettes dans l'Histoire

De la difficulté de respecter les standards  
pénitentiaires du XX<sup>e</sup> siècle : naissance et décadence  
des Baumettes « historiques »

4

Aux Baumettes se joue l'Histoire nationale

8

## 20 L'heure de la reconstruction

Doter les Bouches-du-Rhône d'un établissement  
à la hauteur de leurs besoins

22

Une opération placée sous le signe du dialogue

33

Un chantier dans le chantier

39

À l'APIJ, la recette d'une aventure collective

49

## 52 Un établissement au service de la réinsertion

Un établissement complet et cohérent

54

Un théâtre en détention, une première nationale

65



## 2 Les Baumettes dans l'Histoire

De la difficulté de respecter les standards  
pénitentiaires du XX<sup>e</sup> siècle : naissance et décadence  
des Baumettes « historiques»

4

Aux Baumettes se joue l'Histoire nationale

8

## 20 L'heure de la reconstruction

Doter les Bouches-du-Rhône d'un établissement  
à la hauteur de leurs besoins

22

Une opération placée sous le signe du dialogue

33

Un chantier dans le chantier

39

À l'APIJ, la recette d'une aventure collective

49

## 52 Un établissement au service de la réinsertion

Un établissement complet et cohérent

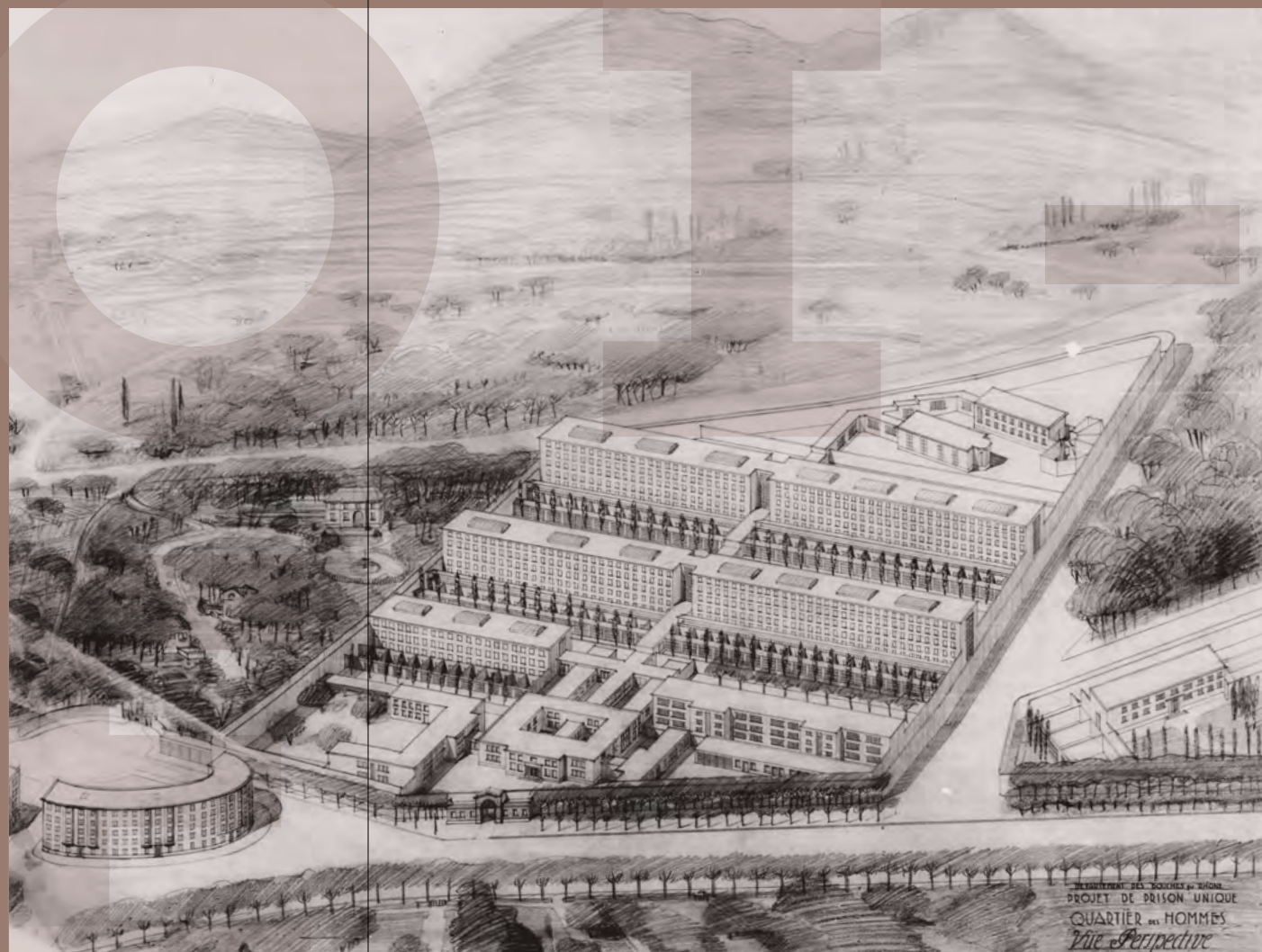
54

Un théâtre en détention, une première nationale

65

# Les Baumettes dans l'Histoire

Dans le quartier de Mazargues, à Marseille, le domaine de la Seigneurie comportait jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle une multitude de petites grottes. Appelées «baumes», ces cavités naturelles ont donné leur nom à l'établissement pénitentiaire des Baumettes, édifié sur cette carrière dans les années 1930. Les imprévus économiques et géopolitiques qui ont rythmé ce chantier expliquent en partie les failles d'origine dont la construction a par la suite pâti pendant plusieurs décennies. Elle n'en a pas moins joué un rôle décisif dans l'histoire, pénitentiaire et nationale, imprimant l'imaginaire collectif au-delà des frontières provençales.



# De la difficulté de respecter les standards pénitentiaires du XX<sup>e</sup> siècle : naissance et décadence des Baumettes « historiques »

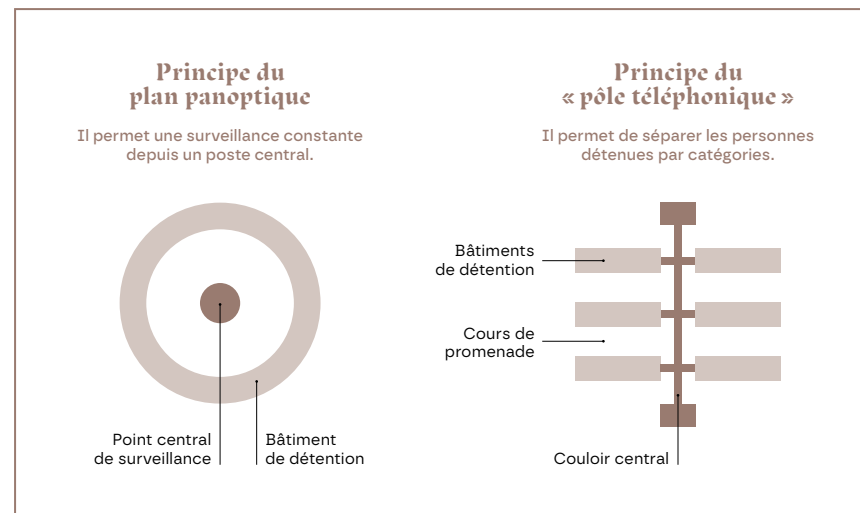
Quand, en ce début des années 1930, la décision est prise de construire une nouvelle prison à Marseille, le système pénitentiaire des Bouches-du-Rhône est à bout de souffle. Le nouvel établissement sera construit dans le quartier de Mazargues, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de la cité phocéenne.

Hérités du XIX<sup>e</sup> siècle, les quatre établissements pénitentiaires en service à Marseille et Aix-en-Provence, dans les années 1930, sont vétustes, surpeuplés et jugés obsolètes. En effet, les personnes détenues y sont enfermées sans distinction de sexe, d'âge ou de statut pénal, dans des conditions d'hygiène et de sécurité très insuffisantes.

## Respecter la loi de 1875

C'est dans ce contexte qu'émerge l'idée de créer un nouvel ensemble pénitentiaire moderne et respectueux de la loi du 5 juin 1875 sur le régime des prisons départementales. Celle-ci stipule que «les inculpés, prévenus et accusés seront à l'avenir individuellement séparés le jour et la nuit» dans les maisons d'arrêt. La prison de Fresnes, dans l'ancien département de la Seine (aujourd'hui Val-de-Marne), alors considérée comme une prison modèle, a été conçue pour appliquer ce principe.

↓  
Prison de Fresnes.



## LE PRINCIPE DES « PÔLES TÉLÉPHONIQUES »

Ouverte en 1898, elle se caractérise par une organisation en pôle téléphonique (voir schéma ci-dessus) et offre un «confort» jusque-là inédit en détention, avec eau, électricité et chauffage en cellules. Non seulement les différentes catégories de personnes détenues – hommes et femmes, majeurs et mineurs, prévenus et condamnés – y sont séparées, mais «les personnes vont vivre dans un isolement absolu», souligne Jean-Lucien Sanchez, chargé d'études en histoire à la direction de l'administration pénitentiaire. «Cet isolement est poussé à son paroxysme à Fresnes, puisqu'on leur fait porter un capuchon sur la tête lors de leurs déplacements dans l'établissement.»

Contrairement au plan panoptique, qui s'inspire de l'architecture pénitentiaire en vogue au XIX<sup>e</sup> siècle, le modèle développé à Fresnes et reproduit aux Baumettes s'organise autour d'un système en pôles téléphoniques, avec un couloir central qui distribue une succession de bâtiments, lesquels se répartissent sous forme de blocs séparés.

## Avantages et inconvénients du site

Approuvé le 5 novembre 1931 par le Conseil général des Bouches-du-Rhône et validé par l'administration pénitentiaire le 24 avril 1933, le projet de construction de ce nouvel établissement marseillais est confié à Gaston Castel, architecte du Département. Il prévoit un quartier pour femmes («les Petites Baumettes») et un quartier pour hommes («les Grandes Baumettes»), soit 1264 cellules; ainsi qu'un bâtiment disciplinaire, des services administratifs et généraux (cuisine, buanderie), une chapelle et une infirmerie, appelée «prison hôpital». Le site d'implantation, à Mazargues, sur une carrière de pierres, apparaît comme un atout économique majeur, puisque la matière première est déjà sur place. En revanche, cette situation géographique présente des inconvénients dont l'établissement souffre tout au long de son existence: au cœur d'un cirque entouré de collines, il est difficile à sécuriser et enregistre de nombreuses évasions, même après la construction de quatre miradors en 1948. Loin du centre-ville, il peine à recruter et fidéliser ses personnels, mais aussi à faire venir des intervenants extérieurs et des entreprises pour proposer du travail en détention.

—  
**1264 places de détention initialement prévues aux Baumettes**



↑  
Vue aérienne des Baumettes  
dans les années 1960.

## Un chantier laborieux

Problèmes de paiement, faillites d'entreprises... le chantier qui démarre en 1935 prend d'emblée beaucoup de retard. À tel point qu'il n'est pas achevé en 1939, quand éclate la Seconde Guerre mondiale (voir page 8 «Aux Baumettes se joue l'Histoire nationale»); pas plus qu'après-guerre, quand l'administration pénitentiaire récupère l'établissement. Car en 1949, le Département des Bouches-du-Rhône cède Les Baumettes au ministère de la Justice, qui procède alors à une nouvelle phase de travaux, dans un contexte déjà marqué par la surpopulation carcérale. Avec quelque 2000 personnes détenues aux Baumettes en 1946 – pour un seul des deux bâtiments d'hébergement pour hommes terminé – on compte parfois jusqu'à sept matelas dans une même cellule. «Cet établissement n'a jamais été achevé comme il aurait dû l'être, ce qui explique qu'il se soit dégradé beaucoup plus vite que Fresnes, fait remarquer Jean-Lucien Sanchez. Il a vieilli très vite, sans jamais avoir fonctionné en encellulement strict, comme cela était pourtant prévu.»

Les rénovations et extensions qui se succèdent dans les décennies suivantes arrivent toujours trop tard et ne permettent pas de faire face à l'augmentation continue des effectifs : 2 135 personnes détenues en 1984, 2 305 en 1985, pour 965 places de détention. Aux révoltes et grèves de la faim des années 1970 succèdent de graves mutineries dans les années 1980, notamment au cours de l'été 1987.

—  
**1935**  
Début du chantier  
de construction  
des Baumettes



↑  
Entrée principale.

→  
Représentation théâtrale donnée  
par des détenus algériens en 1961.



↑  
Guillotine installée dans  
les Baumettes historiques.

## Aux Baumettes se joue l'Histoire nationale

**La situation géographique des Baumettes explique que l'établissement ait joué un rôle très spécifique dans l'histoire de France, tout au long du XX<sup>e</sup> siècle.**

Pas même terminées, Les Baumettes sont réquisitionnées en 1939 par l'armée, qui y installe un camp d'hébergement de travailleurs venus d'Indochine, pour remplacer les soldats français partis au front. Les Petites Baumettes sont alors transformées en « centre d'isolement », le temps de placer ces « indigènes » en quarantaine, avant de les faire travailler dans le quartier des hommes. Mais dans ces locaux qui ne disposent ni de l'eau courante ni du tout-à-l'égout, la situation sanitaire devient très vite catastrophique et le camp est évacué en 1942 sur décision préfectorale.

### Camp d'internement

L'établissement ne reste pas vide longtemps, car, dès 1943, les polices française et allemande y incarcèrent les personnes arrêtées lors des rafles menées à Marseille. Communistes, gaullistes, juifs... plus de 2500 personnes s'y retrouvent internées ; 1642 seront déportées, dont 782 juifs. « À partir de mars 1944, tous les détenus politiques sont systématiquement livrés à l'Allemagne en vue de leur déportation vers des camps de concentration. Certains sont également fusillés. Cette situation dramatique prend fin lorsque les Forces françaises de l'intérieur (FFI) prennent possession des lieux en 1944. »<sup>1</sup> L'armée reprend le contrôle des Baumettes pour en faire une prison militaire jusqu'en 1946, date à laquelle l'administration pénitentiaire récupère la gestion de l'établissement.

Si, après ces débuts très agités, le centre pénitentiaire retrouve un fonctionnement plus conventionnel, son destin reste intimement lié à l'actualité politique. À la Libération, un rapport de l'inspection générale des services administratifs « alerte » les autorités de la politisation supposée des personnels des Baumettes. Étiquetés comme « communistes », ils sont jugés d'autant plus dangereux par l'administration qu'ils sont majoritairement d'origine corse, et donc soupçonnés de connivence avec la population carcérale. Une vaste purge est menée au sein du personnel et de la direction.

### Période algérienne

Le déclenchement de la guerre d'Algérie provoque de nouveaux soubresauts : l'arrivée de près de 10 000 personnes détenues dans les prisons françaises entre 1957 et 1961 touche évidemment Les Baumettes, qui vont se réorganiser pour faire face à cet afflux important. La sécurité du site est accrue et les quelque 600 détenus algériens issus des rangs du Front de libération nationale (FLN) sont regroupés dans les Petites Baumettes. Ils bénéficient, à partir de 1959, d'un régime de détention spécial, plus libéral que le régime de droit commun, leur donnant la possibilité d'être incarcérés ensemble, de jouer des pièces de théâtre ou encore de disposer de représentants qui défendent leur cause auprès de la direction. Ils obtiennent par exemple l'ouverture de leurs cellules en journée. Suite à la signature des accords d'Évian en 1962, la parenthèse algérienne se referme.

Au cours des trois décennies suivantes, les révoltes carcérales et mutineries qui se déroulent aux Baumettes sont moins liées à l'actualité du pays qu'aux conditions de détention dégradées. C'est en revanche à Marseille, en 1977, qu'a lieu l'exécution d'Hamida Djandoubi, dernière application de la peine capitale en France, quatre ans avant la loi Badinter.

1. Jean-Lucien Sanchez, « La prison des Baumettes : un modèle pénitentiaire à l'épreuve de l'histoire », Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques, n° 53, 2020, p. 4.



Service municipal de Marseille



↑  
Cellule avant démolition,  
2020.

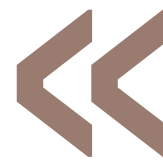
## Une politique du colmatage insuffisante

Dans l'urgence, l'administration pénitentiaire acte des agrandissements pour lutter contre la surpopulation, sans toutefois proposer une vision d'ensemble des aménagements nécessaires: en 1988, deux nouveaux bâtiments d'hébergement sont construits pour augmenter les capacités d'accueil des Petites et des Grandes Baumettes, ainsi que des ateliers et équipements sportifs supplémentaires.

Avant même la mutinerie de l'été 1987, un rapport d'inspection de 1986 note que «les cellules ont un aspect délabré, miteux et sale», que «la quasi-totalité est équipée d'un simple robinet placé à un mètre au-dessus de la cuvette de WC, laquelle n'est séparée par aucune cloison du reste de la cellule» ou encore que les douches, construites en 1985, suite à des mouvements collectifs, ne fonctionnent pas.

Construites dans les années 1930 pour respecter les standards pénitentiaires de l'époque, Les Baumettes ne sont plus à la hauteur des attentes de cette fin de XX<sup>e</sup> siècle. Cinquante ans après le début de leur édification, elles ne sont plus en mesure d'assurer ni de bonnes conditions de détention, ni de bonnes conditions de travail. Il manque des installations pour développer le travail en détention, proposer des activités sportives, et surtout pour mieux prendre en charge les publics spécifiques que sont les mineurs et les femmes. En 2012, le contrôleur général des lieux de privation de liberté dénonce les «graves dysfonctionnements de l'établissement» et «les atteintes aux droits fondamentaux des détenus qui en sont la conséquence». Son rapport de visite est à l'origine de la décision de raser Les Baumettes pour doter Marseille d'un établissement pénitentiaire fonctionnel et moderne.

Pages 10-11:  
Vue générale des Grandes  
Baumettes en 2020,  
avant démolition.



TROIS QUESTIONS À

## Jean-Lucien Sanchez,

chargé d'études en histoire, direction de l'administration pénitentiaire, ministère de la Justice

### Pourquoi Les Baumettes ont-elles été démolies alors que les établissements de La Santé et de Fleury-Mérogis ont pu être rénovés ?

Les conditions chaotiques de mise en service des Baumettes constituent un élément de réponse à cette question. Parce que cet établissement n'a jamais été achevé comme il aurait dû l'être, il s'est dégradé beaucoup plus vite que d'autres, pourtant plus anciens, comme Fresnes. Quand l'administration pénitentiaire le récupère en 1946, les travaux ne sont pas terminés; en réalité, ils ne le seront jamais vraiment. Par la suite, face aux pressions successives, de la guerre d'Algérie aux révoltes des années 1980, des bâtiments sont ajoutés, donnant l'impression que l'établissement est toujours en construction. Malgré ces ajouts, la surpopulation carcérale n'a jamais pu être endiguée et le régime de l'encellulement individuel initialement prévu n'a jamais été appliqué.

### Malgré ces dysfonctionnements, l'établissement s'est distingué, notamment en matière de réinsertion. A-t-il été précurseur ?

D'une certaine manière, oui, puisque c'est aux Baumettes qu'ouvre, en 1951, le premier «home de semi-liberté» d'une capacité de 20 places. Il accueille alors des personnes condamnées aux travaux forcés pour des faits de collaboration. Une fois expérimenté aux Baumettes, ce système de semi-liberté est étendu à partir de 1959 à d'autres établissements. Quand, en 1975, la loi évolue vers l'ouverture des prisons sur la société et l'accueil en détention de personnels extérieurs – des artistes, des enseignants, des médecins... – de nouvelles activités se mettent en place aux Baumettes. Celles-ci sont prioritairement ouvertes aux mineurs qui ont été installés dans les Petites Baumettes, à la place des femmes, reléguées dans l'hôpital, au détriment du système de soin. On voit à nouveau qu'on pousse les murs...

### Quelle place Les Baumettes occupent-elles dans l'imaginaire collectif ?

C'est un établissement mythique! Quand on vient à Marseille, on pense à la Bonne Mère, au Vélodrome et aux Baumettes! Cette prison est d'autant plus connue que les faits commis par les milieux corses et marseillais alimentent la une des journaux locaux, voire nationaux, depuis des décennies. Le souvenir des parrains de la *French Connection* alimente le mythe. D'ailleurs, les journées portes ouvertes organisées en 2018, avant la démolition, ont rencontré un succès colossal: les Marseillais voulaient visiter leur prison.



←  
Révolte de personnes  
détenues, 21 janvier 1983.



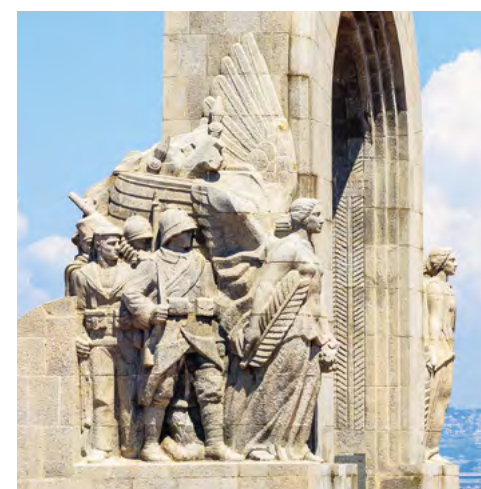
L'architecte Gaston Castel conserve tout au long de sa carrière le goût pour une architecture ornée, voire « bavarde », hérité de sa formation académique à l'École des beaux-arts de Paris. Dès qu'il en a l'opportunité, il place des décors figuratifs à l'iconographie classique – surtout des allégories et des personnages mythologiques – sur ses constructions, notamment à Marseille, qu'il s'agisse de bâtiments publics (opéra, tribunal de commerce, lycées... et même prison), d'immeubles d'habitation ou de monuments commémoratifs.

Source: Laurent Noet, « Autour de Gaston Castel. Promotion d'une sculpture monumentale parlante à Marseille », *In Situ*, 32 | 2017.

↑  
Mur d'enceinte  
des Baumettes.

## Gaston Castel, architecte des Baumettes

Lauréat du Second Grand Prix de Rome en 1913, l'architecte Gaston Castel, formé à l'École régionale d'architecture de Marseille et à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris, a été gravement blessé au cours de la Première Guerre mondiale. Nommé architecte en chef du Département des Bouches-du-Rhône en 1922, il pilote, dans l'entre-deux-guerres, la reconstruction de l'opéra municipal, l'édification de l'annexe du palais de justice devenu le tribunal de commerce, le siège de l'actuelle SNCF ou encore sa propre maison-atelier de style Art déco, située rue Croix de Régner à Marseille. C'est aussi pendant les années 1930 qu'il se consacre aux plans des Baumettes. Démis de son poste en 1941 par le régime de Vichy, il participe après-guerre à la renaissance du vieux port de la cité phocéenne.



↑  
Mémorial de l'Armée  
d'Orient, 1927,  
Marseille.

↓  
Façade de l'opéra  
municipal, Marseille.



## Les Baumettes dans le cinéma

De la porte monumentale de la maison d'arrêt de La Santé à l'escalier emblématique du 36 quai des Orfèvres, les enceintes pénitentiaires et judiciaires constituent de parfaits décors de films policiers. De surcroît dans le contexte de la mafia marseillaise, si souvent portée à l'écran. C'est ainsi que de nombreux films se déroulent aux alentours des Baumettes : sorti en 1970, *Le Cercle rouge* de Jean-Pierre Melville commence ainsi par la libération de Corey, le personnage incarné par Alain Delon, qui quitte Les Baumettes où il vient de passer cinq années. Plus récemment, *Arrête-moi si tu peux*, de Steven Spielberg, sorti en 2002, est censé se passer aux Baumettes en 1969, même si les scènes ont en réalité été tournées au Canada. En 2018, Pierre Salvadori tourne aussi quelques-uns des plans d'*En liberté* dans le quartier des Baumettes, tout comme *BAC Nord* de Cédric Jimenez ou encore *Stillwater* de Tom McCarthy, dans lequel on reconnaît l'entrée des Baumettes.

↓  
Le Cercle rouge,  
affiche et extrait.



↑  
Stillwater, extrait.

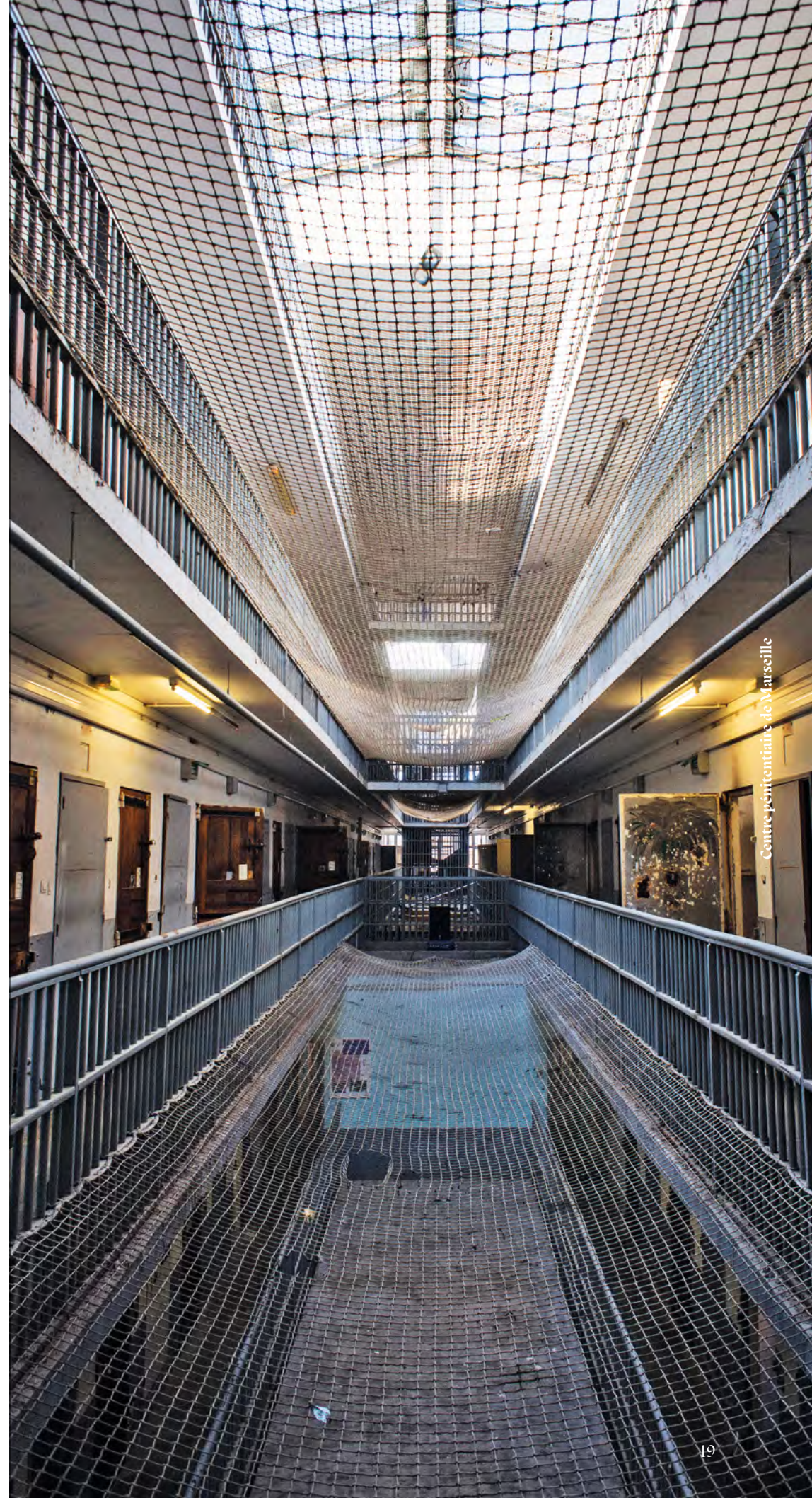


↑  
BAC Nord, extraits.



## Quelle documentation sur l'histoire des Baumettes ?

Les Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques ont consacré, en 2020, leur 53<sup>e</sup> édition à «La prison des Baumettes : un modèle pénitentiaire à l'épreuve de l'histoire». Très documenté, cet opus rédigé par Jean-Lucien Sanchez, chargé d'études en histoire au bureau de la donnée, de la recherche et de l'évaluation de la direction de l'administration pénitentiaire, est une ressource précieuse pour qui s'intéresse au passé des Baumettes. Il a servi de base à la rédaction de ce premier chapitre, ainsi qu'à la réalisation d'une exposition sur Les Baumettes visible en ligne sur le site Criminocorpus (<https://criminocorpus.org/fr>).



# L'heure de la reconstruction

Avec plus de 10 000 personnes écrouées, l'activité de la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Marseille se place juste derrière celles de Paris et de Rennes ; et si l'on ne retient que les personnes prévenues, elle se hisse même en deuxième position derrière la DISP de Paris. Ces chiffres, conjugués à l'état de vétusté des Baumettes historiques, ont justifié la décision de reconstruire à Marseille un établissement aux normes actuelles et de grande capacité, notamment en cellules de maison d'arrêt. L'opération a été menée en lien étroit avec l'établissement existant et les riverains.



# Doter les Bouches-du-Rhône d'un établissement à la hauteur de leurs besoins

Compte tenu de la présence de 1300 personnes détenues avant la reconstruction, l'opération a été organisée en deux phases, dites Baumettes II et Baumettes III. Le terme Baumettes I désigne quant à lui la zone historique, le QSL et la SAS, au nord du site. Le défi était de réussir un chantier titanesque tout en maintenant l'activité pénitentiaire pendant toute la durée des travaux, commencés en 2013.

«La première phase de l'opération – Baumettes II –, mise en service en 2017, a consisté à créer un quartier de 573 places (dont 399 places pour les hommes et 174 places pour les femmes) sur l'emprise de l'ancien centre pénitentiaire pour femmes. Il a ensuite fallu attendre la mise en service du nouveau centre pénitentiaire d'Aix-Luynes 2 pour pouvoir évacuer et fermer en juin 2018 la maison d'arrêt des hommes historique des Baumettes», indique Christophe Amat, directeur opérationnel à l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ). «Bien que la construction ait été planifiée en deux temps, nous avons réfléchi pour qu'il y ait une cohérence globale des équipements», insiste Christine Charbonnier, qui a participé à la programmation d'origine en tant que secrétaire générale à la DISP de Marseille. «Les espaces communs prévus sur Baumettes II, tels que les parloirs, les ateliers et le gymnase, ont donc été dimensionnés pour servir à l'ensemble de la future population carcérale.» «Baumettes II avait été un projet hyper complexe et très dense, avec tous les communs de l'établis-

sement futur, se souvient de son côté l'architecte Julie Mafrand, qui a fait partie des deux équipes de maîtrise d'œuvre. C'était très enthousiasmant pour moi de prolonger le travail amorcé avec Baumettes II, même si beaucoup d'évolutions ont eu lieu.»

## LE PROJET RETENU

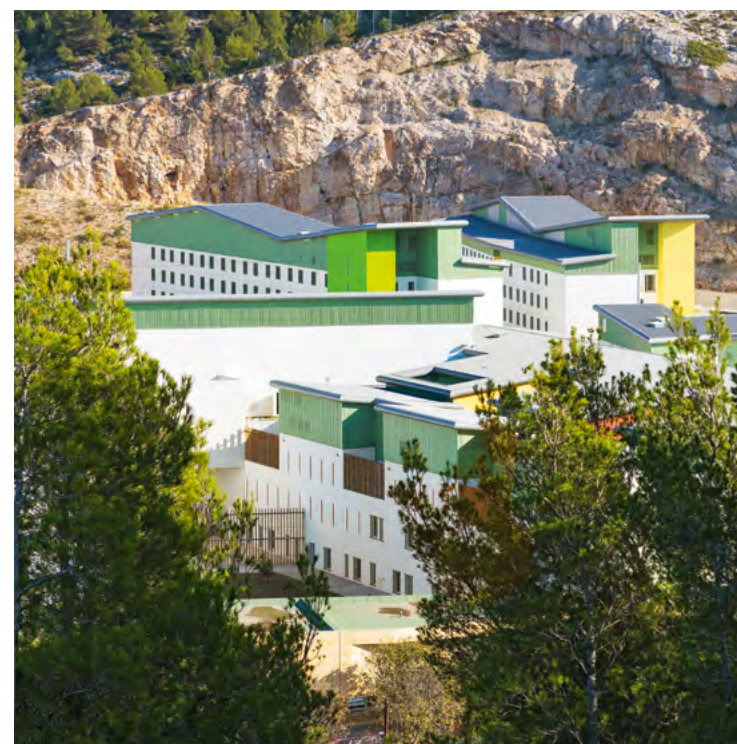
Choisi au terme d'un dialogue compétitif de plusieurs mois, le projet Baumettes III, porté par le groupement composé notamment de l'entreprise Eiffage Construction et des cabinets d'architectes WTF/A et Groupe 6, s'est distingué par sa capacité à concilier fonctionnalité et prise en compte des attentes des riverains. Avec tout d'abord un plan masse pensé pour limiter les nuisances visuelles et sonores: l'orientation des bâtiments, perpendiculaires au chemin de Morgiou, leur hauteur limitée à trois étages et leur implantation dans les décaissés du terrain évitent ainsi le vis-à-vis des cellules et les risques de nuisances avec les habitations voisines.



PAROLE DE

**Christophe Amat**, directeur opérationnel à l'APIJ

L'opération avait de multiples enjeux: réduire la surpopulation carcérale à l'échelle des Bouches-du-Rhône, créer une identité globale pour Les Baumettes et prendre en compte les vis-à-vis avec le voisinage pour limiter les nuisances. Pour cela, les architectes ont pensé le positionnement des bâtiments de façon très pragmatique, pour éviter tout lien visuel direct entre les quartiers d'hébergement et les riverains. Ils ont fait en sorte que la détention se tourne vers l'intérieur.»



↑  
Vue d'ensemble et détail,  
Baumettes II.



Commissariat de la Ville de Marseille



↑  
Parking des personnels,  
Baumettes III.

La création d'un parking en silo de 200 places, situé entre le mur d'enceinte historique et le nouveau, constitue un écran visuel supplémentaire qui réduit également l'impact acoustique des bâtiments d'hébergement. Enfin, le dispositif très élaboré d'écaïlles accroché sur un très grand nombre de fenêtres de cellules (voir ci-contre) masque les vues depuis les cellules sur l'extérieur et absorbe une partie des bruits.

## LES CONTRAINTES RENCONTRÉES

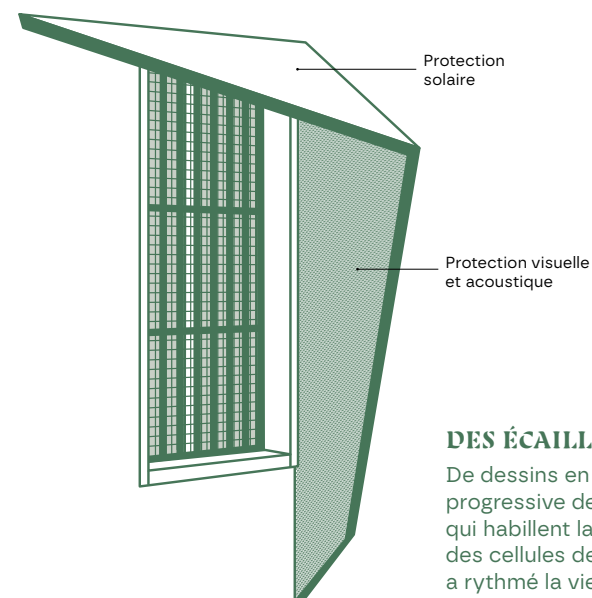
À chacune des étapes du projet, les équipes en place – à la direction du centre pénitentiaire, dans les rangs de la maîtrise d'ouvrage et au sein de la maîtrise d'œuvre – ont fait face à de nombreuses contraintes. À commencer par la cohabitation avec un établissement mitoyen en activité : « Nous avons mis en place une clôture pénitentiaire provisoire entre Baumettes II et Baumettes III, prévient Olivier Watier, directeur de projet Eiffage Construction Sud-Est. Nous avons aussi vérifié les identités des ouvriers en poste sur les grues proches de l'établissement occupé. »

L'emplacement des Baumettes en milieu urbain, l'exiguïté de la parcelle, la nature très dure des roches des Calanques et la nécessité d'optimiser la durée du chantier font également partie des difficultés avec lesquelles il a fallu composer tout au long de l'opération, de la définition du programme à l'exécution des travaux. « Aujourd'hui, on ne construit plus d'établissement de cette taille en plein milieu d'un quartier résidentiel, note Maéva Henry, chargée d'opérations immobilières au ministère de la Justice. La direction de l'administration pénitentiaire a été obligée de déroger à certains dispositifs, comme la présence d'un glacis et d'une porte d'entrée livraison, car il n'y avait pas la place. » Cette immersion en ville a, en outre, exigé la mise en œuvre d'un dialogue continu avec les riverains (voir page 33 « Une opération placée sous le signe du dialogue »).

Pages 24-25 :  
Vue d'ensemble, Baumettes III.



↑  
Écaïlles des fenêtres,  
Baumettes III.



## DES ÉCAILLES PROTECTRICES

De dessins en études, l'élaboration progressive des « écaïlles » qui habillent la majorité des fenêtres des cellules de Baumettes III a rythmé la vie du projet. Le résultat atteint les trois objectifs fixés par la maîtrise d'ouvrage : créer un écran visuel pour limiter les vues sur l'extérieur, depuis les cellules ; atténuer les incidences sonores générées par les personnes détenues ; et protéger ces dernières du soleil.



TROIS QUESTIONS À  
**Bruno Hallé,**  
architecte-associé Groupe 6

### Qu'est-ce qui a guidé votre conception des plans de Baumettes III ?

Nous n'avons pas cherché à refaire du « Baumettes II » ; nous avons assumé d'avoir des morphologies de bâtiments, des toitures et des couleurs différentes. En revanche, nous avons travaillé sur les continuités fonctionnelles, notamment en inscrivant l'une des deux rues de Baumettes III dans la continuité de celle de Baumettes II. Mais au-delà de cet impératif de continuité, notre priorité a été l'insertion du projet dans le site, dans un souci de respect des voisins. Car, dès le départ, l'APIJ nous a demandé d'être à l'écoute des riverains, pour proposer des mesures concrètes qui améliorent l'acceptabilité du projet.

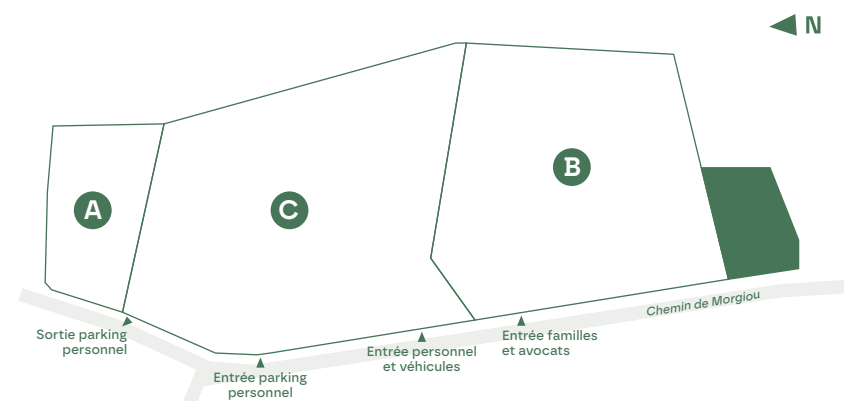
### Quelles solutions avez-vous proposées pour atteindre cet objectif ?

Dès la phase de concours, nous avons positionné les cinq quartiers d'hébergement perpendiculairement au chemin de Morgiou, pour qu'ils présentent aux riverains des pignons aveugles et non une exposition frontale des fenêtres de cellules. Par ailleurs, nous les avons encaissés au maximum, pour qu'ils émergent le moins possible. Cela a nécessité de coller à la topographie du site et de calculer précisément les niveaux de

chaque plateforme pour arriver à ce que les bâtiments soient le plus bas possible. Il a fallu non seulement prendre en compte le dénivelé du terrain, mais aussi les impératifs de sûreté, pour que le mirador existant à l'est, côté Calanques, dispose par exemple d'une bonne visibilité. Au final, si tous les quartiers d'hébergement ont la même morphologie, ils n'ont en revanche pas le même niveau d'implantation. Enfin, nous avons fait beaucoup de recherches sur les fenêtres, pour aboutir à ce système d'écaillés qui caractérise le projet. Son dessin poursuit trois objectifs : canaliser les vues, absorber les bruits et assurer une protection thermique.

### Quelle écriture architecturale avez-vous choisi de développer ?

Nous avons voulu hiérarchiser la lecture des bâtiments en valorisant les quartiers d'hébergement qui sont les plus emblématiques. C'est le rôle de ces coques en métal blanc qui les coiffent. Le fait qu'elles soient posées, légèrement en retrait sur un socle en enduit foncé, les rend visuellement légères. Nous avons également souhaité faire entrer le paysage dans la prison, en recréant un relief et une végétation identiques à ceux du parc naturel des Calanques dans les espaces compris entre les quartiers d'hébergement.



#### **A** Baumettes I

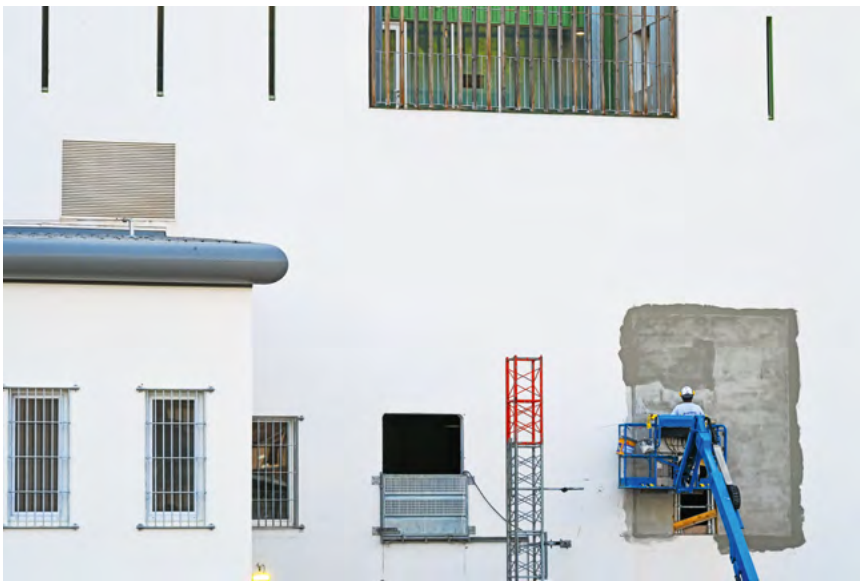
Zone située à l'extrême nord du site, composée de la structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) et du quartier de semi-liberté (QSL) : elle n'a pas été concernée par l'opération.

#### **B** Baumettes II ou phase 1 (2010-2017)

Démolition des Petites Baumettes et construction d'un centre pénitentiaire d'une capacité de 573 places, sur une emprise de 5,5 hectares au sud du site.

#### **C** Baumettes III ou phase 2 (2018-2025)

Démolition des Grandes Baumettes et construction d'un centre pénitentiaire d'une capacité de 740 places, sur une emprise de 4,3 hectares au nord du site.





## Une opération placée sous le signe du dialogue

**De nombreux échanges avec les riverains ont rythmé la conduite de l'opération de reconstruction des Baumettes, particulièrement dans sa deuxième phase.**

Limitier les nuisances du futur établissement vis-à-vis des riverains fait partie des priorités inscrites en 2019 dans le programme de construction des Baumettes III, au même titre que le nombre de places ou la diversité des équipements prévus. « Depuis la mise en service de Baumettes II en 2017, les riverains, gênés par des nuisances qui avaient augmenté de manière notable par rapport à la précédente configuration du site, nous disaient qu'il ne faudrait pas reproduire cet écueil pour Baumettes III, raconte Christophe Amat, directeur opérationnel à l'APIJ. Nous étions attendus au tournant et bien décidés à limiter au maximum les nuisances liées au chantier et au fonctionnement futur de l'établissement. Nous avons donc veillé à protéger tout le monde, tout particulièrement les pavillons du chemin de Morgiou, qui subissent des effets acoustiques plus importants du fait de la configuration en vallon du site. »

### LES JALONS POSÉS PAR LA CONCERTATION

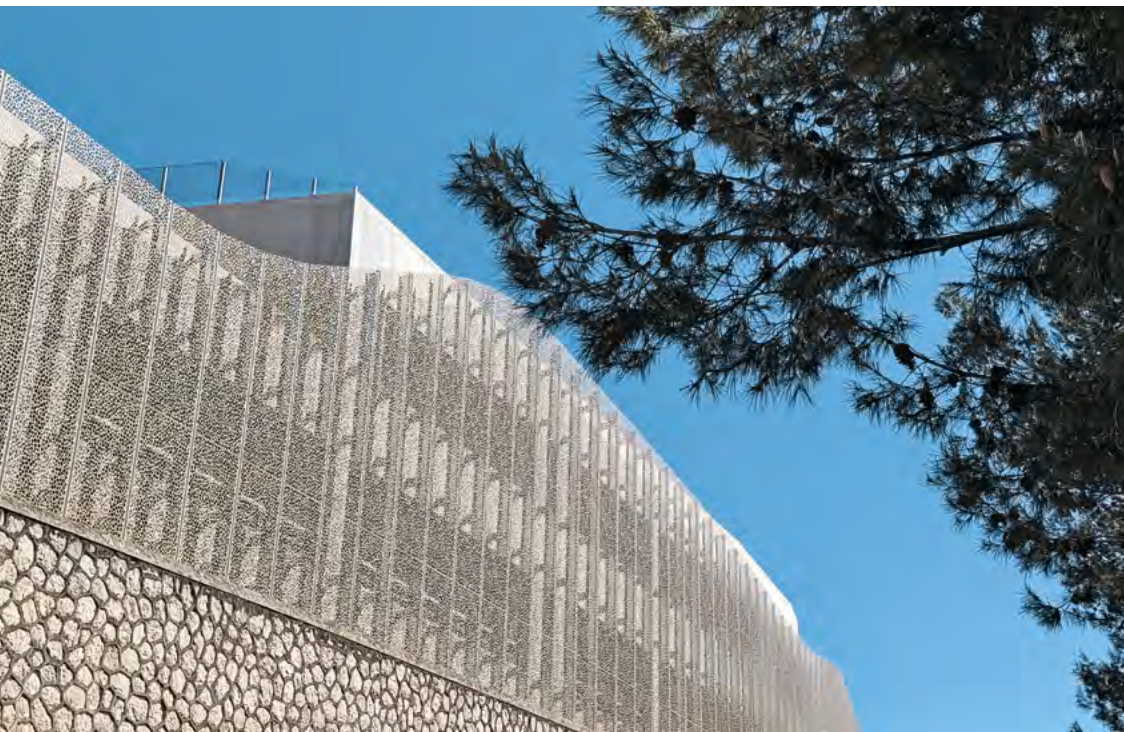
Dès lors, entre dispositifs réglementaires (concertation préalable, enquêtes publiques) et démarche volontaire, l'APIJ a placé le dialogue avec les riverains au cœur de ses préoccupations. « Les engagements pris pendant la concertation ont été respectés, insiste Christophe Amat. Puis, nous sommes restés à l'écoute des riverains grâce aux réunions trimestrielles que nous organisons avec eux depuis le début du chantier. »

Ces réunions auxquelles assistent le Comité d'intérêt de quartier, l'Association des riverains des Baumettes, des élus, des représentants des services de la ville de Marseille, de l'établissement, de l'APIJ et de la maîtrise d'œuvre ont ainsi été à l'origine d'inflexions importantes. En phase de démolition, l'itinéraire et les horaires des camions ont été modifiés, tandis que des bâches ont été installées pour limiter les nuisances acoustiques. Ces modifications se sont ajoutées aux obligations de la Charte chantier faibles nuisances de l'APIJ.

Concernant le projet lui-même, les riverains ont obtenu, dès 2018, la modification des châssis des fenêtres du quartier d'hébergement des femmes, à Baumettes II, puis, en 2023, le changement de la teinte du pare-vue au-dessus du mur d'enceinte, ou encore l'installation d'un pare-vue identique pour isoler le quartier d'accueil et d'évaluation ainsi que le quartier femmes de Baumettes II.

### TRANSPARENCE ET CONFIANCE

« Le dialogue et la transparence sont les conditions pour réussir ce type de projet, estime Christophe Branco, chef de projet à l'APIJ. Nous avons mis un point d'honneur à réagir à chaque fois que les riverains nous ont fait remonter un problème. » Présente lors de ces réunions, la direction de l'établissement a de son côté pris en main les sujets liés à la détention, comme la régulation des parloirs sauvages, dont se plaignent certains habitants. La prolongation du pare-vue du quartier femmes le long du chemin de Morgiou fait partie des améliorations obtenues grâce à la qualité du dialogue entre toutes les parties prenantes depuis 2018.



↑  
Pare-vue.

## ADAPTABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Le phasage et le cadencement des travaux ont pris en compte toutes ces données. «Les démolitions ont commencé pendant la phase de conception de Baumettes III, se rappelle Christophe Branco, chef de projet à l'APIJ. On a commencé par les bâtiments en fond de parcelle pour que ceux de devant fassent écran. Des écrans artificiels ont ensuite été mis en place pour limiter les nuisances générées par la démolition des bâtiments en front de parcelle.» Une fois cette étape franchie, tout l'enjeu a été d'aller vite, comme cela avait aussi été le cas pour Baumettes II, en bâtissant les dix modules en parallèle, avec des équipes d'ouvriers et d'encadrants dédiées à chaque construction. La spécificité des opérations pénitentiaires se traduit enfin par la multiplication des fiches de travaux modificatives, décidées en cours de chantier. À raison d'une centaine, elles ont entraîné de petits ajustements comme de gros changements. En témoigne le percement, qui n'était pas initialement prévu, d'un tunnel pour relier les galeries souterraines de Baumettes II et III.

«Cela a été compliqué, atteste Olivier Watier, car l'emplacement, très étroit, se trouve de surcroît à l'interface entre les deux secteurs, avec une partie en site occupé. Cette phase du chantier a donc été particulièrement délicate.» Cette interface a été sanctuarisée à toutes les étapes du chantier, y compris sur la fin pour raccorder tous les réseaux et connecter définitivement Baumettes II et III, afin de donner naissance en 2025 au centre pénitentiaire de Marseille – Les Baumettes. «En fin de chantier, les échanges avec l'administration pénitentiaire et l'établissement se multiplient toujours, constate Racha Boukari, cheffe de projet à l'APIJ, il y a beaucoup de points à traiter pour livrer un bâtiment qui sera à la fois fonctionnel, conforme aux engagements et beau!»

→  
Construction de Baumettes III.

### CHANTIER DE BAUMETTES II :

↘  
**220 ouvriers  
et 5 grues**

↘  
**45 000 m<sup>2</sup>  
de surface  
de plancher**

### CHANTIER DE BAUMETTES III :

↘  
**350 ouvriers  
et 7 grues**

↘  
**30 000 m<sup>2</sup>  
de surface  
de plancher**



# DATES CLÉS

## Baumettes II

### 2012

Notification du marché de conception-réalisation au groupement composé de VINCI Construction France/ Les Travaux du Midi (entreprise mandataire) et de l'agence d'architectes Archi 5 Prod

### Juillet 2013

Début des travaux de démolition

### Novembre 2013

Début des travaux de gros œuvre

### 14 novembre 2013

Pose de la première pierre, en présence de la garde des Sceaux

### 30 novembre 2016

Remise des clés à l'administration pénitentiaire

### Avril 2017

Emménagement des personnes détenues

## Baumettes III

### Automne 2019

Concertation préalable sous l'égide de la commission nationale du débat public (CNDP)

### Mars 2021

Notification du marché de conception-réalisation au groupement composé d'Eiffage Construction (entreprise mandataire) et des agences d'architectes Groupe 6 et WTF/A

### Été 2021

Enquête publique préalable aux travaux de démolition

### Début 2022

Enquête publique préalable au permis de construire

### Septembre 2021-juillet 2022

Travaux de démolition

### Mai 2022

Démarrage des travaux de reconstruction

### Été 2025

Remise des clés à l'administration pénitentiaire

### Fin 2025

Arrivée des personnes détenues

## Services à la personne

**Décembre 2020** : Notification du marché de maîtrise d'œuvre

**Mars 2023** : Notification du marché de travaux

**Septembre 2023** : Démarrage des travaux

**Juin 2024** : Démarrage de l'externalisation des cuisines

**Mai 2025** : Fin de travaux

**Été 2025** : Livraison



PAROLE DE

**Olivier Wattier**, directeur de projet  
Eiffage Construction Provence

Les démolitions ont constitué un gros challenge car le site était densément construit. Il a fallu démolir, trier, recycler et évacuer en six mois, soit un délai assez court pour un site très bâti de quatre hectares. On a réutilisé la pierre après l'avoir concassée sur site, pour limiter les coûts, les nuisances et les émissions de gaz à effet de serre liées aux rotations des camions d'évacuation.»





## Un chantier dans le chantier

En parallèle du chantier de Baumettes III, des travaux d'adaptation de certains espaces communs situés côté Baumettes II ont été menés à partir de 2023. Ils ont nécessité une planification millimétrée, en lien étroit avec la direction de l'établissement.

Contrairement aux parloirs, aux unités de vie familiale ou encore aux ateliers, la cuisine et la cantine, construites lors du chantier de Baumettes II, n'avaient pas été dimensionnées pour une population carcérale de 1300 personnes. Il a donc été décidé d'agrandir ces entités qui font partie de ce que l'on appelle les services à la personne.

### OPÉRATION À TIROIRS...

La cuisine s'est ainsi vu affecter les anciens locaux de la blanchisserie (déménagée côté Baumettes III) ainsi qu'une extension implantée sur l'emprise de l'ancien chemin de ronde, désormais obsolète. « Le challenge était double, souligne Louis Frehel, chef de projet à l'APIJ. Tout d'abord, il s'agissait d'une rénovation, avec les incertitudes et mauvaises surprises que cela implique. Ensuite, nous intervenons en milieu pénitentiaire occupé, ce qui impose anticipation et vigilance permanentes. Les contraintes de sûreté imposées par l'établissement priment sur les contraintes de chantier. Il a donc été nécessaire de s'adapter à ces contraintes pouvant évoluer dans le temps. Cela nous a parfois conduits à échelonner sur plusieurs jours une intervention qui aurait pu se dérouler sur une demi-journée en milieu classique. » Cantine et cuisine définitives étant indispensables au fonctionnement du futur centre pénitentiaire, leur livraison en temps et en heure a par ailleurs imposé une pression particulièrement forte sur le respect du calendrier.

### ... ET FONCTIONNEMENT EN MODE DÉGRADÉ

C'est aussi la direction de l'établissement qui a dû s'organiser pour garantir la sécurité du chantier et la continuité des services à la personne. Si l'externalisation de la blanchisserie, à partir de juin 2023, n'a posé aucun problème, ce n'est pas le cas de la fermeture de la cuisine à l'été 2024. « La direction de l'administration pénitentiaire a désigné la cuisine centrale de Toulon pour confectionner nos repas, raconte Karine Lagier, cheffe d'établissement, mais à partir de la mi-octobre 2024, cette solution n'a plus été possible et nous avons été obligés d'en trouver une autre. Dans l'urgence, nous nous sommes organisés avec la prison de Fresnes, qui nous a livré des repas tous les deux jours jusqu'à la fin du chantier. » Un fonctionnement en mode dégradé qu'il convenait de limiter au maximum dans le temps en respectant les délais de ce chantier dans le chantier.





Centre pénitentiaire de Marseille



PAROLE DE

**Julie Mafrand**, architecte, WTF/A

Dans l'appel d'offres, l'APIJ demandait un projet de base et une variante. C'est cette dernière qui a été retenue, car bien qu'elle soit dense et urbaine, elle réussit malgré tout à éloigner les bâtiments les uns des autres, avec des séquences paysagères entre les quartiers d'hébergement, qui redonnent de l'air. Quant à la densité, elle a pour avantage de créer des espaces ombragés pour se déplacer d'un endroit à l'autre, y compris en cas de cagnard.»



# SOUS UN ANGLE

## DES VESTIGES CONSERVÉS

Des Baumettes historiques, il ne reste plus aujourd'hui que le mur d'enceinte et ses sept sculptures représentant les sept péchés capitaux, réalisées en 1938 par Antoine Sartorio, à la demande de Gaston Castel, l'architecte de la prison. Désormais coiffés d'un pare-vue perforé, la colère, la paresse, l'avarice, l'envie, la luxure, la gourmandise et l'orgueil accompagnent toujours les piétons dans la partie du chemin du Morgiou qui longe Les Baumettes. Vestige moralisateur, cette œuvre a été conservée, au même titre que le mur d'enceinte en pierres qui est maintenant doublé, à l'intérieur, pour Baumettes III, d'un mur en béton de six mètres de haut.



↑  
Les sculptures.



←  
Le mur d'enceinte coiffé du pare-vue.



## À l'APIJ, la recette d'une aventure collective

Mener à bien des projets au long cours, qui peuvent durer plus de quinze ans, comme ce fut le cas pour Les Baumettes, requiert une organisation et la mise en place de process bien rodés. Chefs de projet à l'APIJ, Racha Boukari et Louis Frehel sont arrivés début 2024 sur le dossier, tout comme Philippe de Vogüé, directeur de programme de l'opération, pour assurer la livraison des Baumettes III, ultime étape du projet global de reconstruction de l'établissement. « Nous avons bénéficié d'une vraie phase de transition et de transmission du dossier, estime Racha Boukari. Cela a été important pour notre prise en main du sujet, mais aussi vis-à-vis de nos interlocuteurs, pour qu'ils n'aient pas l'impression d'une rupture brutale. » « Le plus difficile n'est pas d'entrer dans le projet, confirme Louis Frehel, mais d'arriver à se positionner comme le nouveau chef de projet ! Sur cet aspect, la fluidité de la transmission a été précieuse. » La finesse de l'accompagnement en interne, assuré dans le cas présent par Christophe Branco, ancien chef de projet, s'est révélée essentielle. La présence d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, qui détient l'historique de l'opération, apparaît également importante, notamment en marché de conception-réalisation pour apporter une expertise technique en complément de celle du maître d'œuvre.

Ce sont enfin les outils utilisés par l'APIJ qui donnent aux chefs de projet les moyens d'assurer le tuilage, malgré les changements de personnes : « Nos outils d'archivage sont très bien faits et nous avons la culture d'aller tout de suite enregistrer les notes que nous prenons et les informations que nous recevons », donne pour exemple Racha Boukari. « Quant aux services transverses, notamment financier et juridique, poursuit Louis Frehel, la rigueur qu'ils nous imposent facilite ensuite les passations. »

Même s'ils ne sont pas aussi souvent sur le terrain que les chefs de projet, les directeurs opérationnels, Tuan Lê Minh aujourd'hui, Christophe Amat hier, veillent depuis leur poste à la continuité du suivi et à la qualité de la relation de confiance qui se noue entre l'APIJ et les futurs utilisateurs.



# Un établissement au service de la réinsertion

Utile le temps du chantier, les dénominations Baumettes I, II et III n'ont plus lieu d'être. À partir de fin 2025, le centre pénitentiaire de Marseille – Les Baumettes fonctionnera de façon unifiée.

Troisième établissement français par sa capacité d'accueil de 1313 places, il disposera d'une équipe de 800 professionnels, administratifs et pénitentiaires. La modernité des équipements mis en place leur garantira de bonnes conditions de travail. La diversité des installations, sportives, culturelles, de formation et de travail permettra de mener des projets tournés vers la réinsertion et la préparation à la sortie.



# Un établissement complet et cohérent

Composé de huit quartiers d'hébergement – sept pour hommes, un pour femmes –, d'une structure d'accompagnement à la sortie et d'un quartier de semi-liberté, le centre pénitentiaire de Marseille – Les Baumettes dispose de locaux d'activité, d'ateliers, de terrains de sport ou encore d'une unité sanitaire importante. Une diversité d'infrastructures et d'équipements qui répond aux besoins actuels.

Accroître les capacités d'accueil et améliorer la qualité de la prise en charge, tels sont les deux objectifs que s'est fixée l'opération de réhabilitation des Baumettes depuis l'origine du projet. Quinze ans plus tard, le défi est relevé. «À partir de fin 2025, toutes les personnes détenues, qui avaient été déplacées à Aix-Luynes, vont revenir aux Baumettes, prévient Karine Lagier, la cheffe d'établissement. Nous allons donc, au moins dans un premier temps, revenir à la notion d'encellulement individuel dans un centre pénitentiaire complet, à l'architecture visionnaire.» Organisée autour d'une double rue pénitentiaire, la composition de la nouvelle entité (ex-Baumettes III) s'inscrit parfaitement dans la continuité des bâtiments livrés en 2018.

## QUARTIERS D'HÉBERGEMENT : UN AGENCEMENT PLUSIEURS FOIS DUPLIQUÉ

Sur les huit bâtiments d'hébergement, trois sont situés côté Baumettes II, dont celui réservé aux femmes, et cinq côté Baumettes III. Parmi ces derniers, deux quartiers Respect ont été conçus pour fonctionner en milieu ouvert. Tous les bâtiments d'hébergement sont séparés les uns des autres par de vastes espaces plantés façon « calanques », dont les roches et la végétation ne jouent pas seulement un rôle esthétique, mais garantissent aussi la non-covisibilité entre les profils de détention.

↓  
Entrée du centre pénitentiaire.



Centre pénitentiaire de Marseille



↑  
Parvis d'honneur.



↑  
Cour de promenade.

À l'intérieur, les quartiers d'hébergement comptent quatre niveaux de trente cellules, les niveaux étant reliés deux à deux par des nefs. Celles-ci apportent de la lumière dans les bâtiments et créent un climat apprécié des surveillants : « La crainte des personnels affectés dans un grand centre de détention est de se retrouver isolé, seul dans une coursive, explique Maéva Henry, chargée d'opérations immobilières au ministère de la Justice. Les nefs leur apportent de la sécurité; c'est aussi plus chaleureux et convivial, même si cela engendre des contraintes supplémentaires à gérer avec les pompiers. »

Les cellules, quant à elles, sont de morphologie assez classique: elles disposent toutes d'un coin douche, d'un évier, de plaques de cuisson et d'un mobilier qui a été réalisé par la Régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP).

Chaque bâtiment d'hébergement est aussi pourvu d'espaces communs – salles de musculation, de détente, de cours... – ainsi que de deux cours de promenade par quartier. Équipées de barres de traction, de bancs en béton et d'un auvent pour se protéger du soleil, ces cours accueilleront aussi des plates-bandes qui seront engazonnées.

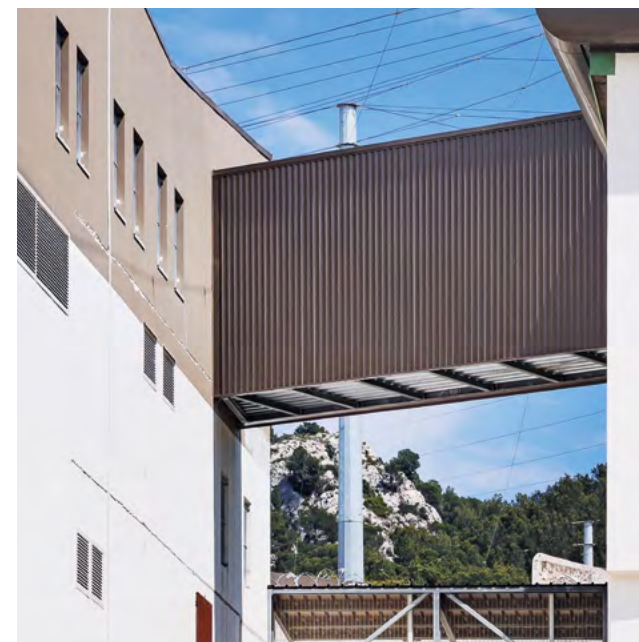
Pour se rendre d'un point à l'autre de l'établissement, accéder aux terrains de sport répartis sur tout le site, aller travailler en atelier, suivre un cours de théâtre ou encore utiliser le gymnase, les personnes détenues emprunteront l'une des rues pénitentiaires qui maillent le site.

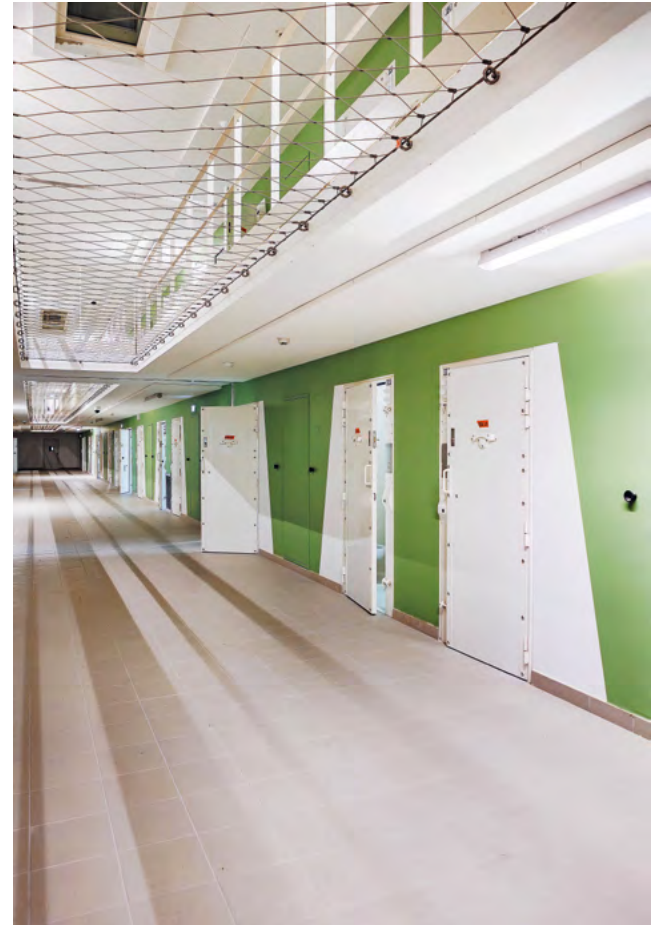
### SÛRETÉ PÉNITENTIAIRE : PRÉCISION ET MODERNISATION

En termes de sécurité, un mur d'enceinte unifié de six mètres de haut assure l'imperméabilité du site. Par ailleurs, trois miradors surveillent l'ensemble, qui est intégralement couvert par des filins anti-hélicoptères. Contrairement à ce qui se fait habituellement, deux portes d'entrée principales (PEP) fonctionneront de façon simultanée : tandis que l'actuelle PEP continuera d'être utilisée par les visiteurs et les avocats, pour rejoindre les parloirs situés côté Baumettes II, la PEP Martini, à quelques mètres de la première, contrôlera l'entrée des véhicules et des personnels. Ces derniers traverseront ensuite le parvis d'honneur, situé en hauteur par rapport au niveau de la rue.

### UNE GESTION DES FLUX EN 3D

Côté Baumettes III, le dessin des circulations s'est affranchi de la contrainte spatiale, grâce à une approche tridimensionnelle, avec une passerelle aérienne entre deux bâtiments pour unifier l'unité sanitaire du site, et deux niveaux enterrés de circulation qui suivent le tracé des rues pénitentiaires.





←↑  
Cellules et nef.



↑  
Poste hypervision.

Cet espace paysager est dominé par le bâtiment de l'administration, dont les codes architecturaux (toit en pente et façade blanche) ne relèvent pas du vocabulaire carcéral. En revanche, une fois franchi le poste de contrôle de la détention (PCD), au fond du parvis, les rues dans lesquelles circulent personnels et personnes détenues sont encadrées par des façades urbaines, construites, habitées, plutôt que par des dispositifs de clôture au caractère carcéral marqué (bavolets, concertinas). Depuis le PCD, les agents en poste ont une vue directe sur le poste de contrôle des circulations (PCC) installé à un point

stratégique, au pied du quartier disciplinaire et en lien visuel direct avec le poste central d'information (PCI). Bien qu'assez récents, les équipements de sécurité de Baumettes II ne présentant pas le même niveau de performance technologique que ceux prévus pour Baumettes III, une opération de mise à niveau est prévue. De même que la création d'un poste d'hypervision qui centralisera toute la surveillance du site et fonctionnera 24 heures sur 24. Installés dans l'ancien PCI, côté Baumettes II, ses nombreux écrans donneront à voir l'activité de tout le centre pénitentiaire.



#### PAROLE DE

**Maéva Henry**, chargée d'opérations immobilières à la DAP

D'un bout à l'autre du projet, on se met dans la peau des surveillants pour valider tel angle de caméra, telle organisation de poste protégé, telle surface de local. Notre rôle est d'anticiper tous les usages qui seront faits, pour un fonctionnement optimisé à l'arrivée des futurs utilisateurs.»



**1313 places**  
de détention



**174 places**  
en maison d'arrêt  
pour femmes



**7 quartiers**  
d'hébergement  
pour hommes,  
soit 1040 places,  
dont 744 en régime  
de détention  
fermée et 296  
places en régime  
de détention ouvert

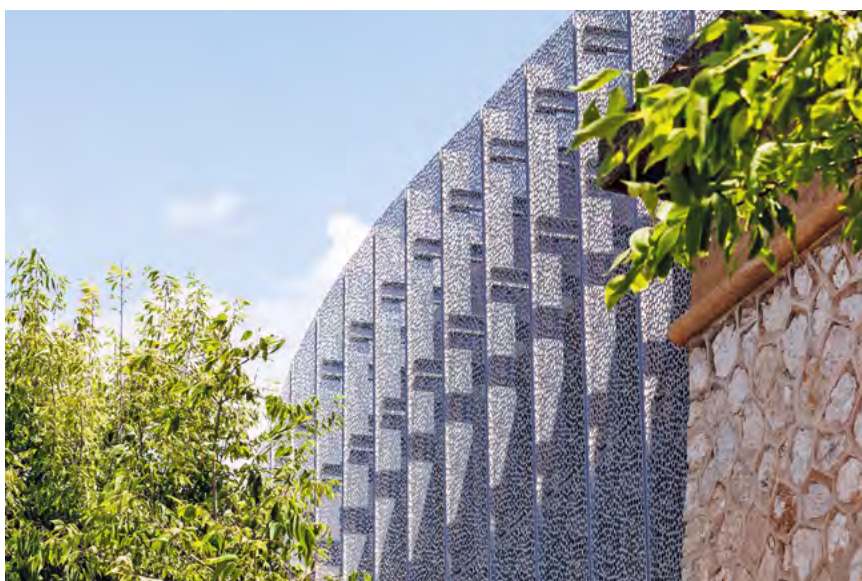
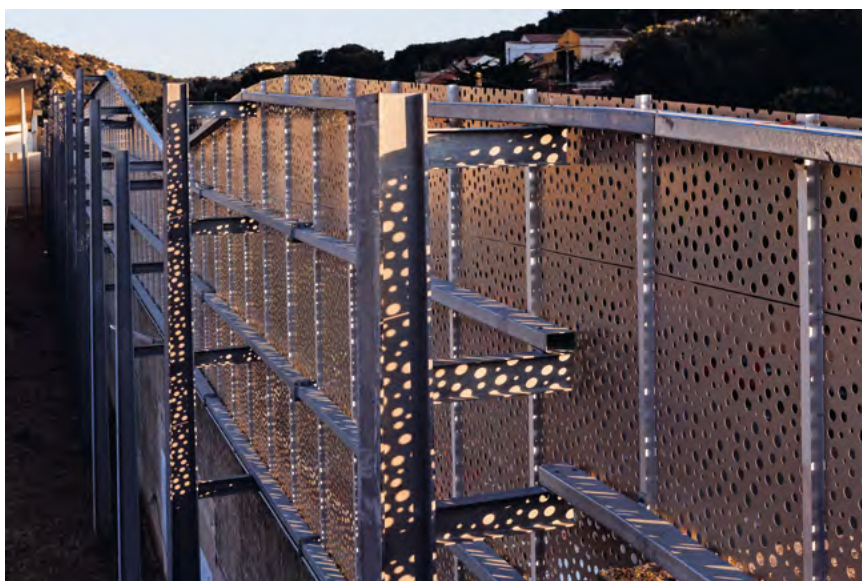




PAROLE DE

**Racha Boukari**, cheffe de projet à l'APIJ

Le dialogue avec les riverains s'est poursuivi jusqu'à la fin de l'opération. Nous avons tout du long maintenu un rythme de réunions trimestrielles. Elles se sont déroulées de façon très cordiale, nos échanges étaient fluides et je crois que les riverains étaient rassurés de savoir que l'APIJ et la DAP étaient à leur écoute pour prendre en compte leurs demandes.»





↑  
Accueil du théâtre.



PAROLE DE

**Christine Charbonnier,**

en charge du projet théâtre à la DISP de Marseille

L'ouverture de ce théâtre, c'est la preuve d'une administration qui accepte d'être inventive et qui a conscience que prévenir la récidive passe par la mobilisation de multiples outils au service de l'insertion. Avec le théâtre, on travaille les habilités sociales, la capacité à vivre en groupe, l'empathie, l'altérité ou encore la maîtrise du langage, autant de codes indispensables pour vivre ensemble de façon respectueuse.»

## Un théâtre en détention, une première nationale

**Le théâtre fait partie depuis longtemps des activités proposées en milieu carcéral, mais la construction d'un théâtre aux normes professionnelles, au sein d'un établissement pénitentiaire, est unique en France.**

Il y a bien sûr le lieu, avec sa scène de 12 mètres sur 12, son grill, ses gradins et ses loges. Mais il y a aussi et surtout, autour du nouveau théâtre des Baumettes, un projet d'insertion ambitieux. « Ce n'est pas un lieu de divertissement, prévient d'emblée Christine Charbonnier, en charge du projet théâtre à la DISP de Marseille. C'est un lieu de travail, de formation et de transformation. »

### UNE FORMIDABLE OPPORTUNITÉ...

Pour en avoir expérimenté les vertus, notamment au sein de la maison centrale d'Arles, Christine Charbonnier sait combien la pratique théâtrale et son esprit de groupe peuvent alléger l'atmosphère d'un établissement : « Cela réintroduit de l'humanité et fait du bien à tout le monde, argumente la directrice du théâtre des Baumettes. Si on a pu le faire à Arles, avec des personnes condamnées à de très longues peines, on pourra le faire avec des peines plus courtes ; et si on y arrive ici, à Marseille, on y arrivera ailleurs. C'est une formidable opportunité ! »

D'autant que les fonctions associées au théâtre sont multiples. Lieu de formation et outil de préparation à la sortie, il servira à dispenser cinq modules de formation professionnelle aux métiers de techniciens du spectacle. « Il y a une réelle cohérence entre ce programme et la possibilité de compléter cette formation avec les activités proposées par l'association Lieux fictifs, au sein de la structure d'accompagnement vers la sortie », souligne Christine Charbonnier.

### ... AU SERVICE DU VIVRE-ENSEMBLE

Lieu d'expression et de création, il accueillera aussi des ateliers de pratique théâtrale, au cours desquels Joël Pommerat, auteur et metteur en scène professionnel, recrutera les comédiens qui joueront dans les deux spectacles qui seront montés chaque année aux Baumettes. Ces spectacles seront ouverts au public, dans le respect des mesures de sécurité inhérentes à un établissement pénitentiaire. Parce qu'il a été imaginé très en amont du projet de reconstruction, le théâtre a pu être placé près de la porte d'entrée principale des personnels, qui sera exceptionnellement utilisée par le public lors des représentations.

Au-delà des bénéfices pour les personnes détenues, ce projet vise des objectifs annexes, tels que l'inscription d'ateliers théâtre dans le plan de formation des personnels pénitentiaires ou encore la constitution d'un centre de ressources sur le sujet, pour partager cette expérience avec d'autres établissements. Et faire en sorte que le théâtre des Baumettes ne reste pas un lieu unique.



**160 places de théâtre**

# SOUS UN ANGLE

## LES BEAUX-METS, LIEU DE RENCONTRE INÉDIT

Situé à l'intérieur de l'enceinte pénitentiaire, mais accessible au public (sur réservation), le restaurant Les Beaux-Mets de Marseille est unique en France. Ouvert en octobre 2022, dans les locaux de la structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) des Baumettes, il s'inspire, tout comme le nouveau théâtre, d'une expérience italienne. « J'ai découvert ce concept à Milan en 2016, explique Christine Charbonnier, ancienne secrétaire générale à la DISP de Marseille, aujourd'hui en charge du projet théâtre des Baumettes. La volonté de l'administration pénitentiaire de s'ouvrir sur l'extérieur et la conviction que le rôle de la peine de prison est de faire bouger les gens ont permis l'ouverture de ce restaurant en milieu carcéral. » « Au même titre que la formation aux métiers de l'audiovisuel, ce projet contribue à la richesse des programmes d'accompagnement à la sortie que propose la SAS », souligne Karine Lagier, cheffe du centre pénitentiaire de Marseille – Les Baumettes.

En cuisine et en salle, les commis sont tous des personnes détenues à la SAS, qui se forment aux métiers de la restauration dans le cadre d'un chantier d'insertion, lequel mise sur les métiers de la cuisine comme vecteur d'inclusion sociale.

↕  
Les cuisines et la salle  
de restauration.





Centre pénitentiaire de Marseille



Centre pénitentiaire de Marseille

## Remerciements

Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)

Laboratoire de recherche et d'innovation de la direction de l'administration pénitentiaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Marseille

Centre pénitentiaire de Marseille – Les Baumettes

**Maéva Henry,**  
chargée d'opérations immobilières à la DAP

**Jean-Lucien Sanchez,**  
chargé d'études en histoire à la DAP

**Karine Lagier,**  
cheffe du centre pénitentiaire de Marseille – Les Baumettes

**Christine Charbonnier,**  
en charge du projet théâtre à la DISP de Marseille

**Bruno Hallé,**  
architecte, Groupe 6

**Julie Mafrand,**  
architecte, WTF/A Architectes Associés

**Olivier Watier,**  
directeur de projet, Eiffage Construction Provence

## Ont participé au sein de l'APIJ

**Tuan Lê Minh,**  
directeur opérationnel

**Christophe Amat,**  
directeur opérationnel

**Emmanuelle Révillion,**  
directrice de programme

**Philippe de Vogüé,**  
directeur de programme

**Christophe Branco,**  
chef de projet

**Racha Boukari,**  
cheffe de projet

**Louis Frehel,**  
chef de projet

**Direction de la publication**  
David Barjon

**Coordination**  
Marion Moraes, responsable communication

**Rédaction**  
Isabelle Friedmann

**Coordination de la réalisation graphique**  
Farénis

**Conception et réalisation graphique, Illustrations**  
Angélique Blanchard

**Photographies**  
© Thierry Passerat (couverture, pages 20, 21, 24-25, 30, 32, 34, 35, 37, 38, 40, 41, 46, 47, 48, 50)  
© Gabrielle Voinot (couverture, pages 23, 54)  
© Musées d'Histoire de Marseille (pages 2-3, 8)  
© Pascal Aimar/Tendance Floue (pages 3, 6, 9, 10-11, 12, 14, 18, 19)  
© Archives départementales du Val-de-Marne (page 4)  
© Archives nationales (pages 7, 8-9)  
© Serge Assier/Gamma-Rapho via Getty Images (page 13)  
© Olivier Rateau via iStock (page 15)  
© Chris Hellier/Alamy Stock Photo (page 15)  
© 1970 StudioCanal – Fono Roma (Italie). Tous droits réservés (page 16)  
© Jessica Ford – Focus Features. Tous droits réservés (page 17)  
© Jérôme Macé – Chifoumi Productions. Tous droits réservés (page 17)  
© Annie Gozard (pages 26, 27, 28, 31, 42-43, 44, 45, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 68, 69, 70-71)  
© Thierry Lavernos (page 51)  
© Caroline Dutrey (pages 66, 67)

**Impression**  
IDMM  
sur papiers Natural Evolution White & Symbol Freelif

M M M



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

APIJ

S

—

L